

SOMMAIRE

TITRE I : Dispositions générales

Art.1 : Champ d'application territorial du plan

Art.2 : Portée respective du règlement et des autres réglementations relatives à l'occupation des sols

Art.3 : Division du territoire en zones

Art.4 : Adaptations mineures

TITRE II : Dispositions applicables à chacune des zones.....

Section 1. – Nature de l'occupation et de l'utilisation du sol

Article 1 Occupations et utilisations du sol interdit

Article 2 Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières

Section 2. – Conditions de l'occupation du sol

Article 3 Conditions d'accès et de desserte aux voiries

Article 4 Conditions de desserte par les réseaux

Article 5 Superficie minimale des terrains

Article 6 Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

Article 7 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Article 8 Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété

Article 9 Emprise au sol des constructions

Article 10 Hauteur maximale des constructions

Article 11 Aspect extérieur des constructions

Article 12 Aires de stationnement

Article 13 Espaces libres et plantations

Section 3. – Possibilités maximales d'occupation du sol

Article 14 Coefficient d'Occupation du Sol

TITRE III : Prescriptions complémentaires

figurant au règlement graphique

1. **Les secteurs de risques naturels liés aux inondations** (axes de ruissellements et les zones de vigilance) délimités en application du R123-11 b du code de l'urbanisme)
2. **Les secteurs de risques naturels liés aux présomptions de cavités souterraines** (délimités en application du R123-11b du code l'urbanisme)
3. **Les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts** délimités en application du R123-11d du code de l'urbanisme
4. **Les Espaces Boisés Classés (E.B.C.), plantations d'alignements et arbres isolés** délimités en application du L130-1 et du R123-11a du code de l'urbanisme
5. **Les éléments de paysage et immeubles à protéger** (pour lesquels la démolition est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir) ; délimités en application du R123-11h du code de l'urbanisme
6. **Les secteurs de risques liés aux sites pollués.**